

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

FEU LE DR OLIVIER JACQUES

Une nouvelle qui s'est répandue comme un coup de foudre, jeudi soir dans la ville, apprenait à notre population la mort subite du docteur Olivier Jacques. Depuis quelques années, la santé du regretté défunt laissait grandement à désirer mais, en ces derniers temps, elle paraissait s'être améliorée considérablement et rien ne laissait prévoir un dénouement aussi tragique.

Le docteur Jacques s'était mercredi rendu à Montréal par affaires, avec son frère le Dr Ulric Jacques. Se sentant indisposé vers les onze heures du matin, il se retira jeudi dans une chambre d'hôtel et, vers les cinq heures de l'après-midi, on le trouvait mort dans son lit.

Son frère a été immédiatement mandé à Montréal pour faire les arrangements pour le transport de la dépouille mortelle à Saint-Hyacinthe.

Le docteur Olivier Jacques était âgé de cinquante deux ans, et il naquit à Ste-Rosalie, dans le comté de Bagot. Très jeune, sa famille vint s'établir à Saint-Hyacinthe. Grâce à son activité inlassable, quoique sa famille était relativement pauvre, il réussit, en travaillant arduement en dehors de ses heures de classes, à faire des études très brillantes au Séminaire de notre ville. Il suivit ensuite avec succès son cours de médecine à l'Université Laval de Montréal.

Il était admis à la pratique de sa profession en 1895, et en 1896 il ouvrit un bureau de médecins avec son frère Ulric à Saint-Hyacinthe. Ce bureau ne tarda pas à être un des plus achalandés de la ville. Il y a une quinzaine d'années, le docteur Olivier Jacques était nommé Officier de Santé de la Cité, position qu'il occupait encore au moment de son décès.

Le docteur Olivier Jacques laisse pour déplorer sa perte son épouse, née Adèle Pigeon, son frère Ulric, échevin de la ville, et une sœur, Madame Hormidas St-Amant, de Montréal.

Le docteur Olivier Jacques comptait un très grand nombre d'amis dans la ville et la région de Saint-Hyacinthe. Son caractère droit, sa franchise et sa loyauté lui attiraient non seulement la sympathie des gens qui venaient en contact avec lui, mais aussi leur profond estime. A deux ou trois reprises, il fut question de le présenter à la candidature fédérale ou provinciale, mais il refusa toujours ces offres.

En politique, il était un libéral ardent et il fut guidé dans son activité politique par les idées et les convictions d'un citoyen se souciant peu des hommes, mais toujours des principes. Il comptait parmi les meilleurs soldats du parti libéral de la région, et jamais il ne ménagea son concours à ceux qui en avaient besoin.

Dans le monde sportif, il était aussi très populaire. Il était un admirateur du sport hippique et, pour l'encourager, il sacrifia la plus grande partie de ses moments de loisir et une large part de ses ressources financières.

Le conseil municipal, dans lequel il ne comptait que des amis, s'est réuni cet après-midi pour adopter des résolutions de condoléances en témoignage des bons offices qu'il a rendus à la Cité depuis qu'il occupait le poste d'Officier de Santé municipal.

Cette mort soudaine frappe douloureusement notre journal, car le docteur Olivier Jacques était un de nos meilleurs amis.

La dépouille mortelle du défunt est arrivée à Saint-Hyacinthe cet après-midi, à 1.20 heure. Le conseil municipal et tous les principaux citoyens de la ville étaient à la gare pour la conduire à sa résidence, rue Mondor.

Les funérailles auront lieu mardi matin, à dix heures, à la cathédrale de cette ville.

A sa famille nous offrons nos plus profondes sympathies, et nous nous faisons aussi l'interprète du public en la priant d'accepter l'expression des condoléances de toute notre population.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES

A une séance du Conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe convoquée par Son Honneur le maire et tenue dans l'Hôtel-de-Ville le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-deux à deux heures de l'après-midi, et à laquelle séance étaient présents Son Honneur le maire Bouchard et les échevins Alphonse Benoit, Joseph L. Guillet, Alfred A. Côté, Eugène Payan, Michel Daigle, Ambroise Demers, J. Eucher Lanoix, Napoléon Demers et Magloire Côté formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire.

Il a été proposé par l'échevin Joseph L. Guillet, secondé par l'échevin J. Eucher Lanoix et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal a appris avec la plus vive douleur la mort soudaine de son officier de santé le docteur Olivier Jacques.

Que le Conseil municipal déclare reconnaître que le docteur Olivier Jacques a rendu de précieux services à ses concitoyens en sa qualité d'officier de santé et qu'il offre à son épouse et à sa famille l'expression de ses condoléances les plus profondes dans le deuil qui vient de les frapper.

Que le Conseil municipal offre spécialement ses sympathies au docteur Ulric Jacques, échevin de cette cité et frère du défunt.

Que le Conseil municipal assiste en corps aux funérailles du regretté défunt.

Que copies des présentes soient adressées à la famille, au docteur Ulric Jacques et aux journaux locaux pour publication.

Extrait délivré en la Cité de Saint-Hyacinthe le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-deux.

Albini Messier
Greffier de la Cité de Saint-Hyacinthe

L'AFFAIRE BOISSEAU

L'avocat Bazin a présenté hier, devant les juges Greenshield, Alard et Létourneau, siégeant en Cour d'Appel, une motion à l'effet d'obtenir un cas réservé dans l'affaire d'Armand Boisseau condamné à quatre ans de pénitencier par monsieur le Magistrat en chef Marchand.

La Cour d'Appel n'a pas voulu entendre cette motion, attendu que dans les causes criminelles dans lesquelles, à la face de l'accusation, la condamnation peut être l'emprisonnement à perpétuité, elle n'a juridiction que lorsqu'il y a cinq juges sur le banc. Dans le cas actuel, comme la sentence aurait pu être l'emprisonnement à perpétuité, la Cour n'étant composée que de trois juges n'avait pas juridiction et a refusé de se prononcer.

La Cour d'Appel, composée de cinq juges, siégera le 15 janvier prochain, et Mre Bazin représentera sa motion. D'ici là, Armand Boisseau restera en liberté sous les cautionnements existant depuis le prononcé de la sentence.

Boxe ! Boxe ! Boxe !

Il y a quelque temps, nous annoncions que certains amateurs étaient décidés d'encourir tous les risques des dépenses qu'entraîne une bonne soirée de boxe, pour faire venir ici des boxeurs professionnels et démontrer qu'à Saint-Hyacinthe, comme partout ailleurs, l'on est capable de donner quelque chose de très bien en fait de boxe. C'est pourquoi demain soir, samedi, 23 décembre, au théâtre Corona, il y aura une grande soirée de boxe, comprenant en tout 28 rondes.

Les hommes qui viendront d'abord en présence et qui exciteront le plus grand intérêt sont Kid Roy, champion poids plume du Canada, et All Sullivan de Burlington. La rencontre de ces deux boxeurs de renom sera certainement très excitante. Ils donneront dix rondes.

Puis, nous verrons Amory Vincent, de St-Guillaume, qui est aussi un boxeur en vedette de Montréal, qui aura à faire face à Young Stone, de Montréal. Ils sont au programme pour huit rondes. Ces derniers ne manqueront pas, non plus, d'exciter beaucoup d'animation, car tous deux sont très habiles boxeurs.

Deux autres combats seront donnés par des boxeurs de la ville,

l'un de six rondes et un autre de quatre.

Cette soirée de boxe sera certainement un événement sportif comme il ne s'en est pas vu depuis bien longtemps en notre ville. Et, si les promoteurs de la soirée de demain soir reçoivent un encouragement satisfaisant, c'est leur intention de continuer à donner des parties de boxe qui mettront en présence certains des meilleurs boxeurs connus et de procurer aux amateurs une récréation qui les satisfiera en plein.

Les prix d'admission, pour la soirée de demain, seront : sièges réservés dans l'orchestre, \$1.10; sièges sur la scène, \$2.20; admission, 80 cts. On pourra se procurer des billets à la pharmacie Brodeur jusqu'à 6:00 hrs, demain après-midi. Après six heures, les billets seront vendus au théâtre.

Naturellement, les dames sont invitées comme les hommes à s'intéresser à cette soirée de boxe. On y donnera aussi des vues animées.

Patinoire Corona

Saint-Hyacinthe a sa patinoire publique encore cette année, la patinoire Corona, sur le terrain du marché à foin. Elle était prête pour dimanche dernier, et un grand nombre d'amateurs du patin y sont déjà allés prendre leurs ébats.

Chronique Municipale

Séance du 20 décembre

Le conseil municipal a tenu sa première séance régulière dans le nouvel Hôtel-de-Ville, mercredi soir, dans une petite salle improvisée à cette fin. Cette séance a eu plutôt le caractère d'une séance de conseil en comité, attendu que pas un seul citoyen n'y assista.

Occupaient leurs sièges : Son Honneur le maire Bouchard, et messieurs les échevins J. L. Guillet, E. Payan, M. Daigle, U. Jacques, J. E. Lanoix, N. Demers et M. Côté.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la séance précédente, le greffier donna lecture du rapport de l'incendie au village de La Providence. A cet incendie, où notre service de protection est allé aider les citoyens de ce village, on a utilisé 1650 pieds de boyaux, et brûlé un capot et une paire de bottes. Le compte sera envoyé pour ces objets.

Le conseil du village de La Providence demande si la ville de Saint-Hyacinthe veut bien, moyennant rémunération, lui donner protection en cas d'incendie en considérant ce village comme un quartier de la Cité.

Il est proposé par l'échevin U. Jacques, secondé par l'échevin N. Demers, et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à informer le conseil du village de La Providence que la ville de Saint-Hyacinthe est dans l'impossibilité de prendre aucun engagement pour la protection, en cas d'incendie, des municipalités en dehors de son territoire.

M. J. P. Lefebvre fait application comme pompier volontaire.

Il est proposé par l'échevin E. Payan, secondé par l'échevin M. Daigle, et résolu à l'unanimité que M. J. P. Lefebvre soit engagé comme pompier volontaire, aux conditions ordinaires.

L'Infatigable demande son incorporation dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Il est proposé par l'échevin Guillet, secondé par l'échevin M. Côté, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne son assentiment et son autorisation pour constituer les requérants en corporation civile sous le nom de L'Infatigable.

Il a été ensuite donné lecture d'une lettre de remerciements de la part du comité de secours de Terrebonne. Cette lettre est déposée aux archives.

La question de la construction d'un tunnel pour piétons sur la rue St-Joseph, traversant sous la voie ferrée du Grand Tronc, est toujours sur le tapis, et les échevins du Quartier No 4 paraissent tenir fermement à la réalisation de ce projet. Il a été donné lecture d'une lettre du Grand Tronc au sujet de cette construction, mais on ne peut pas encore bien connaître les vues de cette compagnie relativement à ce projet. Quoiqu'il en soit, un règlement autorisant la dépense

d'un montant de \$8,000.00 pour la construction de ce tunnel sera préparé et soumis à l'approbation des électeurs propriétaires fonciers. Si ce règlement est approuvé, le conseil verra à faire tous les pas et démarches pour en arriver à une fin quant à ce projet.

Aucune autre question importante n'a été soumise à l'étude, lors de la séance publique du conseil, mercredi soir. Cette séance, la dernière de l'année 1922, s'est terminée, comme toutes les autres, par la lecture et l'approbation des comptes.

Souriantes Perspectives

L'idée d'ouvrir une maison nouvelle en faveur du développement du tourisme semble avoir été accueillie favorablement du public, non seulement à Saint-Hyacinthe, mais aussi à l'étranger. La réponse que les promoteurs du projet reçoivent depuis que ce dernier a commencé d'être connu, entretient chez eux et ravive même davantage la confiance qui leur est d'abord venue que tout le monde verrait la chose d'un bon oeil, parce que Saint-Hyacinthe a vraiment besoin d'une pareille organisation.

La transformation de l'immeuble désigné pour ce nouvel hôtel nécessitera, au cours de l'hiver, l'emploi d'un bon nombre d'ouvriers de divers métiers, ce qui sera une aubaine fort appréciable, si on en juge par les estimés.

Mais ce n'est là cependant qu'une faible proportion des avantages qu'est appelée à offrir cette entreprise pour la ville de Saint-Hyacinthe.

Notre population a toujours été favorable à l'établissement de nouvelles industries qui contribuent à l'essor de notre commerce. Cet hôtel, devant employer en permanence une quinzaine de personnes, peut favorablement être comparé à une industrie nouvelle, si l'on prend en considération les salaires qui y seront distribués.

St-Hyacinthe, à cause de son rapprochement de Montréal, grâce aux routes améliorées, est appelé à devenir un des aimants qui attirent le trafic des touristes dans notre province, il ne faudrait pas que la crainte de ne pouvoir trouver à coup sûr les accommodations nécessaires détourne d'ici nombre de voyageurs désireux de venir nous visiter. Cette crainte n'existera pas, avec l'ouverture de cet hôtel, puisque ses 35 chambres devront presque doubler l'accommodation existante.

Il ne faut pas oublier que notre nouvel Hôtel-Dieu, construit avec d'immenses proportions, sera un facteur important dans l'augmentation du trafic des voyageurs, et il n'y a pas que l'hôtellerie qui bénéficiera de ces nouveaux visiteurs mais bien le commerce en général.

Bref, ce nouvel hôtel répond à un besoin indiscutable, et par suite, ne saurait manquer de contribuer au progrès de Saint-Hyacinthe.

Nous devons donc être reconnaissants aux hommes d'initiative et d'action qui, confiants dans l'avenir de notre cité, tentent de réaliser cette magnifique entreprise, et nous souhaitons qu'ils en soient récompensés par le plus entier succès.

NOTES LOCALES

Ouverture Officielle d'Une Saison

Dimanche dernier a eu lieu l'ouverture officielle de la saison 1922-23 pour nos raquetteurs.

L'Infatigable, étant une association qui désire conserver religieusement les traditions canadiennes les plus belles et les plus chères, mérite, à ce seul point de vue, l'admiration et l'encouragement de tous les citoyens de St-Hyacinthe. A cette heure où un duo prêche la désunion parmi les membres de notre club local, il nous semble que le plus beau témoignage de fidélité que les raquetteurs pouvaient donner à leurs directeurs était d'être tous à leur poste, lors de cette première sortie.

Dans une organisation sportive, comme dans toute autre organisation du reste, il y a de la place pour certaines rancunes personnelles; mais, ces rancunes devraient être mises de côté, lorsqu'il s'agit du succès du club ou de l'organisation. Tôt ou tard, il faut regretter d'avoir, par malice ou entêtement, essayé de nuire au succès d'une organisation que nous aimons mais malheureusement, nous sommes généralement trop orgueilleux pour revenir sur nos pas.

Il est regrettable de dire que, à l'occasion de la première sortie de L'Infatigable, dimanche dernier, certains ont cru se distinguer en refusant de répondre à l'appel et de prendre place au milieu de leurs camarades. Pourquoi?... Petite chicane de famille.

N'importe, l'ouverture officielle de la saison a été un beau succès pour les messieurs de L'Infatigable. Au-delà de 80 gais lurons défilèrent gaiement dans nos rues, et ouvrirent leur saison en allant assister à la messe à l'église St-Joseph, où la plus cordiale bienvenue leur fut souhaitée par M. l'abbé Lafontaine, curé de la paroisse.

Après la messe ils furent reçus par le maire de l'endroit, et par un de leurs membres, M. Hornidas Gosselin.

Dans l'après-midi, nos gais lurons allèrent saluer Son Honneur le Maire Bouchard, M. le député René Morin, et M. A. Bourgeois, chef de police.

Les officiers de L'Infatigable ont raison d'être fiers du succès de la journée. Ce succès, on a essayé de l'empêcher. On n'y a pas réussi. Il fallait s'attendre à un pareil échec de la part de ceux qui en avaient sur le cœur. Les officiers de L'Infatigable sont des irréductibles. La lutte déloyale qu'on a cherché à leur faire dès le commencement de la présente saison, on peut l'abandonner à tout jamais, car, elle tournera en jeu d'enfant.

Raquetteurs de L'Infatigable, soyez un toujours, et les intérêts de votre beau club seront sauvegardés.

Un citoyen de St-Hyacinthe.

Beille Croissance de la Southern Canada Power

Le neuvième rapport annuel de la Southern Canada Power Company, Limited, démontre que cette compagnie, au cours de la dernière année, a progressé fermement. Cette année, grâce à un grand accroissement dans le nombre des actionnaires, tant Canadiens-Français qu'Anglais, la compagnie a fait en sorte que son rapport pût être produit dans les deux langues. Elle est une des premières compagnies

dans la province de Québec à présenter un rapport de cette manière et pour ce elle mérite d'être appréciée par un très grand nombre des actionnaires.

Durant l'année, la compagnie a poursuivi sa politique d'attirer des industries nouvelles dans le territoire desservi par elle, et l'on a vu la Franco-Canadian Dyers, Limited, établir une manufacture à St-Jean, la Premier Silk Mills, Limited, en établir une considérable à Covansville, et la Canadian U. S. Knitting Company, Limited, en mettre une autre en opération à St-Hyacinthe. Durant l'année aussi, la Dominion Silk Dyeing and Finishing Company a complété son établissement à Drummondville. Toutes ces compagnies sont des branches d'industries très importantes des Etats-Unis. D'autres négociations sont encore engagées, qui assureront les efforts de la compagnie pour aider à promouvoir le développement industriel dans le district.

Le système de la compagnie a été étendu pour fournir de l'électricité au village de Farnham Est, une ligne de transmission à haute tension a été construite entre Acton-Vale et Granby, qui sera une aide importante pour améliorer le service dans le district de Granby, les pouvoirs des sous-stations ont été accrus, et les plants de distribution existant ont été étendus de manière à rendre la compagnie capable de servir encore mieux les 13,000 clients qu'elle avait à la fin de l'année fiscale.

ACCROISSEMENT DANS LES GAINS

L'état financier annuel de la compagnie démontre une ferme augmentation dans les gains. Ils se chiffraient, pour l'année, au montant de \$843,565 comparé au montant de \$753,959 pour l'année antérieure, soit une augmentation de \$90,000 ou 12 pour cent. Les déductions faites des dépenses d'opération, etc., les gains nets étaient \$457,902 contre \$379,050 pour l'année antérieure, soit une augmentation de \$78,000 ou 21 pour cent. Après le paiement des intérêts, tout en allouant pour les mauvaises dettes, le surplus, pour l'année, se chiffrait à \$150,069 contre \$90,735, soit un accroissement de \$60,000 ou 65 pour cent. Le surplus, additionné au montant rapporté de l'année précédente, portait le total du montant disponible pour la distribution à \$488,422 contre \$356,633. A part le total disponible pour la distribution, des dividendes préférentiels furent payés au montant de \$19,911, et une réserve spéciale de dépréciation fut créée pour \$410,000, laissant à être reporté un surplus de \$58,511.

L'état général de l'actif et du passif établit que la compagnie est en excellente posture pour faire face à ses obligations. Les billets payables, qui se chiffraient à \$527,120 ont été réduits à \$77,802, cependant que les comptes payables de \$199,818, ont été baissés à \$170,138.

La compagnie rapporte que le nombre de ses clients est de 13,249 contre 12,240 pour l'année précédente, et 10,557 pour 1920.

Dans le cours de l'année, la compagnie a mené une campagne auprès de ses clients pour la vente de son stock préférentiel de 6%, et le résultat en a été une augmentation substantielle dans le nombre total de ses actionnaires portés dans les livres, au-delà de 1,000 clients ayant profité des avantages de l'offre. Ce fut la première compagnie d'utilité publique au Canada à conduire une campagne pour que

DES CADEAUX DE FETES

QUI SONT UNE FETE

TOUTE L'ANNEE

Rien n'exprime mieux la gaieté des "Fêtes" que des CADEAUX ELECTRIQUE—qui font une "Fête" de chaque jour de l'année. Rien ne les égale pour épargner du temps dans travaux du ménage.

Le COUSSIN ELECTRIQUE pour réchauffer les couvertures froides du lit—le FER A FRISER ELECTRIQUE pour sa propreté et sa commodité—le TUBE D'IMMERSION pour chauffer rapidement une petite quantité d'eau—le FER A REPASSER et le GRILLE-PAIN ELECTRIQUE pour leurs services précieux. Quelle est la femme qui ne les accueillerait pas?

Il y a un CADEAU ELECTRIQUE utile et approprié à chaque membre de la famille.

QUE L'ELECTRICITE SOIT LE "MOT D'ORDRE" A L'OCCASION DES FETES

- | | | |
|--------------------|-------------------|---------------------------------|
| Poêles Electriques | Chaufferettes | Machines à Laver |
| Fers à Repasser | Lampes Portatives | Bouilloires à Thé |
| Grille-pain | Fers à Friser | Théières |
| Grils | Tubes d'Immersion | Percuteurs |
| Coussins | Vacuettes | Vibrateurs |
| | | Moteurs pour Machines à Coudre. |



SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED



PETITES ANNONCES CLASSIFIEES

EMPLOI DEMANDE

Un comptable possédant 4 années d'expérience demande un emploi dans un bureau ou dans un magasin comme commis. S'adresser à J. Armand Laflamme, 64 rue St-Paul Ville. j.n.o.

ON DEMANDE

On demande pour immédiatement un "storage" et un expéditeur expérimenté. S'adresser à The Maple Leaf Overall 42 1/2 Mondor Ville jno

Chambre à louer

Dames et Demoiselles trouveront toujours de très belles chambres à louer, à de bonnes conditions, chez M. Léopold Reeves, coin des rues Bourdages et Cascades. Ces chambres sont pourvues de toutes les commodités. Un très bon règlement dans la maison. L'endroit idéal pour avoir une chambre. jno

A LOUER

Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon. jno

A LOUER

Beau logement de six pièces avec chambre de bain. Conditions faciles d'ici au premier mai. Ce logement sera libre pour cause de départ. L. P. Gendreau 148a, rue Concorde, Ville. jno

TERRAINS A VENDRE

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à : MADAME L. B. COUCKE, 368 rue Girouard. jno

MACHINERIE A VENDRE

Poulies en bois et en acier, chaînes de suspension, arbres de couche, (shaf) de différentes dimensions, aussi machines à coudre et accessoires pour manufactures. S'adresser à Maple Leaf Overall Co., 42 1/2 rue mondor. jno

PROPRIETE A VENDRE

Une des plus belles places de la rue Girouard celle de M. P. Lassonde au No 137. Revenu \$1,200.00 par année. jno

PIEDS DE LA MPES

Pieds de lampes de plancher, diverses sortes de bois, acajou solide et imitation d'acajou, etc. Prix très bas. Joseph Borduas, 11 rue Saint-Louis, Village Saint-Joseph. 15-22-29 D.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS CACHETES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, le 26 janvier 1923, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine sur la route rurale No 1 de ST-MARCEL, à commencer le 1er avril 1923 prochain. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de ST-MARCEL, et au Bureau du Surintendant du district où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission. BUREAU DU SURINTENDANT DU DISTRICT POSTAL. Montréal, le 11 décembre, 1922. J. TAYLOR Surintendant Intérieur 15-22-29

Lorsque je serai homme Je réussirai dans la vie



SI

PAPA prend une police d'assurance assez importante de la Manufacturers Life.

Il peut prendre une police à dotation qui l'aidera à suivre les cours de l'université lorsque j'aurai terminé ceux de l'école supérieure, ou il pourra m'aider à me mettre en affaires.

Il peut encore prendre une police d'assurance sur la vie de vingt paiements qui assurera l'existence de ma mère et mon éducation s'il venait à mourir avant que je sois en âge pour le remplacer.

Oui, papa, cela dépend complètement de vous. Etudiez sérieusement la question. Voyez un de nos agents—ou servez-vous du coupon ci-dessous—aujourd'hui

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

SIEGE SOCIAL, TORONTO, CANADA

J'ai enfants, âges Veuillez m'enseigner comment je peux leur assurer un début dans la vie. Je suis âgé de ans, anniversaire le plus rapproché, et je suis assuré pour \$..... Nom..... Adresse.....

ses clients soient en même temps ses propriétaires. Ce système a été fort approuvé par d'autres grandes compagnies des Etats-Unis et on a trouvé qu'il était particulièrement profitable aux entreprises d'utilité publique.

A VENDRE

Ameublement de salon, 4 morceaux, en parfait ordre à vendre. S'adresser à J. O. Beauregard, avocat, 107 rue Ste-Marie, Ville. jno

AVIS

Défense est faite par le soussigné de payer ou de régler avec qui que ce soit, si ce n'est avec lui-même ou son fils, Roméo, les comptes dus à l'ancienne société Lefebvre & Cie, qui était formée de lui-même soussigné et de M. Rodrigue Lefebvre, autrefois du village La-providence, et maintenant des cité et district de Montréal, sous peine de payer une deuxième fois. St-Hyacinthe, 28 novembre 1922. Léopold Reeves 1-8-15-22d.

FRUITS, FRUITS, FRUITS

J'ai encore en mains un très bel assortiment de pommes pour les fêtes. C'est le temps de venir me voir pour ceux qui n'ont pas encore fait leur provision et de choisir dans les variétés suivantes: King Spy, Russet, Baldwin, etc. J'ai aussi un char d'oranges; que les mamans économisent en venant les acheter à la caisse. B. Wester, Commerçant de fruits, 70 Cascades. 15-22-29 D. 5 J.

LE FOYER

NOEL

Ainsi qu'ils le font chaque année,
En papillotes, et les pieds nus,
Devant la grande cheminée,
Les bébés roses sont venus.

A minuit, ch z les enfants sages,
Le joli Jésus, qu'à genoux
On adore sur les images,
Va, les mains pleines de joujoux,

Du haut de son ciel bleu descendre.
Et, de crainte d'être oubliés,
Les bébés roses, dans la cendre,
Ont mis tous les petits souliers.

Derrière une bûche, ils ont même,
Tandis qu'on ne les voyait pas,
Mis, par précaution suprême,
Leurs petits chaussons et leurs bas.

Puis, leurs paupières se sont closes
A l'ombre des rideaux amis...
Les bébés blonds, les bébés roses,
En riant, se sont endormis.

Et, jusqu'à l'heure où l'aube enlève
Les étoiles du firmament,
Ils ont fait un si joli rêve
Qu'ils riaient encore en dormant.

Ils rêvaient d'un pays magique
Où l'alphabet fut interdit ;
Les arbres étaient d'angélique,
Les maisons de sucre candi,

Et sur les trottoirs de réglisse
On rencontrait (c'était charmant) !
Des bonshommes de pain d'épice
Qui vous saluaient gravement.

Dans ce doux pays de féerie,
A Guignol on va chaque jour
Et l'on voit sur l'herbe fleurie,
Les lapins jouer du tambour.

Sur de hautes escarpolettes,
Béré par les anges on dort ;
Là, tous les chiens ont des roulettes,
Tous les moutons des cornes d'or.

Mais comme venait d'apparître,
En personne, le Chat Botté,
Le jour, entrant par la fenêtre,
A mis fin au rêve enchanté...

Alors, en adorables poses,
S'étirant sur leurs oreillers,
Les bébés blonds, les bébés roses,
En riant se sont éveillés.

ROSEMONDE GERARD

LE CHAUFFEUR DU PETIT JESUS

CONTE DE NOEL

Après qu'il eut longtemps piloté
de puissantes locomotives sur les
petites lignes de l'Ouest, Georges

Leroux fut promu au grade supérieur
de mécanicien d'express. Trois
fois la semaine, conduisant le rapide
de Brest, il faisait l'étape de
Paris à Rennes et de Rennes à Paris.

Il était né pour devenir le roi de
ces énormes machines, cet athlète
à la taille de géant, aux mem-
bres puissants comme les bielles de
sa locomotive, à l'encolure de tau-
reau. Une grosse moustache tom-

bant à la gauloise coupaït son vi-
sage aux muscles accentués. Des
cheveux, noirs et crépus, s'échap-
paient, indociles, de sa coiffure, et
sous l'ombre de sa casquette rabat-
tue sur les sourcils broussailleux,
les yeux perçants avaient des re-
flets d'acier. Lorsque, vêtu de la
combinaison bleu sombre, le fou-
lard rouge noué en corde, les mains
maculées de taches de charbon et
grasses d'huile, le colosse penchait
sur les quais sa figure noire de
poussière dans laquelle les yeux
faisaient une impressionnante ta-
che blanche, les voyageurs se re-
gardaient avec quelque effroi.

Les ingénieurs de la traction re-
connaissaient son mérite et il jouis-
sait parmi ses camarades et le per-
sonnel subalterne des dépôts d'une
considération qui lui donnait une
grande influence.

Il le savait, il s'était, en outre,
facilement laissé convaincre qu'une
Compagnie, qu'un ordre social où
des hommes comme lui ne sont pas
appelés à faire la loi, doit être
combattue, renversée et reconstruite
sur d'autres bases.

Assidu aux réunions où des ora-
teurs incendiaires préconisent le
chambardement général, résolu à
participer aux luttes qui doivent
préparer le "grand soir", ce révo-
lutionnaire était, par ailleurs, un
bon père de famille, ce militant des
grèves était incapable d'un acte de
sabotage.

Le soir du 24 décembre 19...
conduisant le B 21, il entra en
gare du Mans avec un retard anor-
mal qui lui valut une sévère admo-
nestation.

Leroux l'encaissa sans répliquer,
mais sa bouche eut un rictus mau-
vais. Lorsque l'inspecteur se fut
éloigné, son aide l'entendit grom-
meler :

—Avec ça qu'on peut marcher
lorsqu'on vous change de machine
tous les jours ! Prenez le numéro
tant. Sait-on dans quel état le
camarade l'a remise. A-t-elle des
caprices ? Apprends-les en route,
mon bonhomme, et si tu ne les de-
vines pas, s'il y a quelques anicro-
ches, paye l'amende. Une locomoti-
ve, pas plus qu'un cheval, ça ne
doit pas changer de conducteur et
ça ne donne son plein rendement
que sous la main de son maître...
Faudra que ça change !... et sous
peu.

Le mécanicien, soulagé d'avoir
exhalé sa bile, frappa sur la poche
intérieure de sa veste et re-
prit sur un ton de confiance :

—J'ai là dans ma poche un pa-
pier qui... vous mettra dans vos
petits souliers, messieurs les inspec-
teurs. Si vous voulez que vos
trains circulent il faudra les chauff-
fer vous-mêmes !... vous verrez
si c'est aussi facile que de pointer
des graphiques et de regarder des
cadrons de chronomètres en nous di-
sant : vous n'êtes pas à l'heure !...
Nous allons nous offrir un petit
congé que vous n'avez pas prévu
Ca va me permettre d'aller voir
mes beaux frères à la campagne et
de distribuer à mes neveux les pe-
tits cadeaux de Noël que j'emporte
à leur intention.

Ce disant, il se retourna vers la
mallette d'osier qui contenait ses
vêtements de rechange et sur la-
quelle étaient fixés des paquets dis-

cornus portant l'étiquette d'un
grand bazar.

L'aide s'était rapproché, de de-
mandant à mi-voix :

—Alors, il y aurait bientôt grè-
ve ?

—Demain ! J'emporte l'ordre
confidentiel. C'est la province
qui déclanchera. Les trains quit-
teront Paris, ils n'y rentreront pas.

—Qu'allons-nous réclamer, cette
fois ?

—Heu !... Je ne sais pas trop
... C'est d'abord par solidarité avec
les machinistes de l'Opéra. Faut
qu'on se soutienne entre mécani-
ciens, comme l'a dit un orateur à la
Bourse du travail. Nous ferons
une grève de vingt-quatre heures
pour les machinistes, ensuite on
verra ce qu'on pourra demander
pour nous. Quant à moi, je vou-
drais surtout que chaque mécani-
cien ait sa locomotive, toujours la
même.

La cloche sonnait le départ mit
fin à la conversation. Le train re-
prit sa course par les vallons du
Maine. Leroux paraissait nerveux
et mécontent. A chaque instant il
consultait sa montre, puis le man-
omètre

—La pression baisse, cria-t-il, et
nous ralentissons. Du charbon ! ca-
marade, du charbon.

L'aide eut beau surchauffer, la
vitesse demeurait celle d'un train
de marchandises. L'oreille exer-
cée de Leroux perçut, au milieu
des bruits de tonnerre du convoi
un sifflement caractéristique. Il se
glissa, au prix d'une périlleuse
acrobatie, le long de la chaudière
et revint renseigné.

—Une fuite de vapeur ! dit-il,
avec rage, et dans la boîte de distri-
bution. Pourvu que nous puissions
atteindre une gare ! Chauffe, cama-
rade, chauffe. Je vais retourner
à l'avant. Lorsque nous serons à
la descente de la vallée de l'Erve tu
fermeras la vapeur et pendant
qu'on se laissera rouler j'essaierai
de serrer le joint.

Le mécanicien se précipita sur
le coffre à l'avant du tender, il
souleva le couvercle du fer et le
rabattit brusquement, dans un
geste de colère.

Le coffre aux outils était vide.

Pas une clé, pas de tenailles, pas
un morceau d'amiante, pas de mas-
tic, au minimum pour lutter une
fuite, rien, rien.

Cette machine avait séjourné
quelque temps au dépôt, et ses ac-
cessoires avaient dû être empruntés
par quelque autre en partance. Un
tel déplacement d'outillage est si
rare que ni Leroux ni son aide n'a-
vaient songé à vérifier la boîte
avant la mise en route.

L'infortuné mécanicien se répandit
en imprécations vaines. Impuis-
sant, désarmé, il sentait la locomoti-
ve ralentir de plus en plus. Il
n'éviterait pas la panne honteuse,
l'arrêt dangereux en pleine voie, à
dix kilomètres de la toute station
et de tout poste télégraphique,
sans autre moyen que les signaux
de fortune pour arrêter le 21 bis
qui le poursuivait à 90 kilomètres
à l'heure.

L'arrêt redouté, l'arrêt fatal se
produisit au sommet d'une rampe
dont l'ascension avait achevé d'é-
puiser la machine.

La voie traversait des prairies
et des vergers. A quelque distance,
dans le clair obscur d'une nuit
scintillante d'étoiles, on devinait le
bouquet d'arbres et l'agglomération
des maisons d'une bourgade. Plus
près, sur la droite, brillait, au tra-
vers des haies de saules et de noi-
setiers, la lumière d'une ferme...

Pendant que les employés du

ARGENT La Caisse de Dépôts
à Primes paye 6%
l'intérêt à ses Dépositants (3% tous
les six mois) et leur attribue de
plus, chaque année, une Prime de
4%. Elle a aussi à vendre un nom-
bre limité de ses Actions privilé-
giées. Renseignements fournis à
demande.—Ecrivez ou venez à 23,
rue St-Jacques, Montréal.

Fondateurs, 1919, Hon.A. Turgeon,
L. A. Lavallée, Frs.C. Laberge,
Chs Duquette, et autres.

Administration :—Hon.A. Turgeon,
Président, L. H. Taché, Gérant, L.
Clément, Sec. Trés.

8 sept-8 fév

COTTAGE A VENDRE OU A LOUER

Joli cottage de 11 pièces recon-
struit en neuf, sur le boulevard Gi-
rouard, près de la propriété de
Mme Cooke.

Le plus beau site de la ville.
Terrain sur la rivière avec quai en
béton. Chauffage central à l'eau
chaude. Bain et électricité.

Toutes les pièces drez de-chaus-
sée avec planchers en bois dur.
Parterre de 45 pieds par 50 sur la
façade, planté d'arbres d'ornement
Portique, porche et véranda spa-
cieux avec vue sur la rivière et le
Parc Côté.

Une occasion unique pour une
famille désirant avoir une très jolie
résidence à bonnes conditions. Sera
prêt le 1er novembre. S'adresser
à T. D. Bouchard, 175 rue Girouard
jno

BUREAU et RESIDENCE

74 ST-DOMINIQUE

Téléphone Bell 92

WILFRID AMYOT

REPRESENTANT DE LA

NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

PERCEPTEUR de la

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

La plus forte et la plus ancienne Société de Rentes
Viagères du Canada

Voulez-vous devenir rentiers pour le reste
de vos jours ? Soyez membres de la
CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Tous renseignements fournis sur demande par W. Amyot

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à
Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garçonnets, Collets, Dentelles,
Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE
Un immense assortiment d'Liennes, Dacks, Mousselines, Or-
gandis des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute
sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Ta-
pis et de Prelarts est re-
connu comme étant le plus
considérable en ville.
Nous attirons votre atten-
tion sur nos Tapis bou-
lains de la marque "MA-
PLE LEA" supérieur à
tout autre tapis de ce genre
comme couleur et durabi-
lité.

Tapis de foyers, Prelarts
jusqu'à 4 verges de large.
Portières, Rideaux Tapis-
tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

train s'empressaient d'aller poser à l'avant et à l'arrière les signaux et pétards protecteurs du convoi, le mécanicien Leroux, une lanterne à la main, se brûlait les doigts en essayant de resserrer à la main les écrous dévissés par la trépidation.

—Quelques tours de clé. Un bout de cordage suiffé jeté dans les pas de vis, et l'on pourrait repartir ! disait-il.

Son aide, qui s'était approché pour l'éclairer, suggéra :

—Il y a une ferme ici près, à deux cents mètres sur notre droite.

—Qu'est-ce que cela peut faire ? Penses-tu atteler des boeufs là devant ?

—Non, patron, je pense que ces fermiers ont peut-être une machine à battre.

—Avec des clés et tout le tremblement. Tu as raison. J'y saute. Remonte et maintiens le feu en m'attendant.

—N'y a-t-il personne ici ? demanda Leroux en pénétrant tout essoufflé de sa course à travers, dans une grande salle de ferme dont il avait trouvé la porte entrebâillée.

Ne recevant point de réponse il poussa plus avant vers une pièce voisine également éclairée, et renouvela sa question.

Une voix d'enfant à demi réveillé lui répondit :

—Qui donc me parle ? Serait-ce toi, petit Jésus ?

Un petit garçon dressa sa tête blonde sous les rideaux d'indienne blanche à fleurs bleues, mais il se cacha la figure en poussant un cri de terreur :

—C'est le diable !

Le mécanicien aperçut alors dans une glace sa silhouette d'hercule vêtu de la combinaison de toile bleue maculée d'huile et de charbon, son cou cravaté de rouge, sa face noire dans laquelle les yeux blancs aux reflets d'acier paraissaient terribles.

Il comprit l'effroi que son apparition venait de causer à un garçonnet de cinq à six ans qui attendait le petit Noël, et s'efforça d'adoucir sa voix et de rassurer le pauvre.

—Je ne suis pas le petit Noël, dit-il, mais je suis tout noir parce que je suis son chauffeur.

Les couvertures remuèrent et le garçonnet risqua un coup d'oeil.

—Oui, continua Leroux, c'est moi qui conduis son train chargé de joujoux.

La jolie tête se montra tout à fait.

—C'est bien vrai ?... Il est donc tout près d'ici ?

—Il passera tout à l'heure. Patiente, parce que le train a un petit retard. Es-tu seul ici ?

—Il y a Jacques, le charretier. Papa, maman, tous les autres sont à la messe de minuit. Jacques garde cette année. Il ira l'année prochaine et il m'amènera.

—Très bien. En attendant, où est-il ce Jacques ?

—Au fournil, bien sûr. Tu sais celui qui garde doit faire rôti la pirote du réveillon.

—Merci, je vais le trouver.

—Ecoute, M'sieur le chauffeur j'aimerais mieux que le petit Jésus viendrait en automobile plutôt que par le train.

—Ah ! et pourquoi cela ?

—Parce que les trains... des fois ça fait grève et ça ne vient pas du tout.

N'aie pas peur, le train de joujoux arrivera. Quand aux autres !...

Le petit garçon comprit la signification du geste détaché du mécanicien, et questionna tout inquiet :

—Les autres trains... ils ne marcheront plus ? Ecoute, M'sieur le chauffeur, dis au petit Jésus que... j'ai encore mon chariot de l'an dernier "il a une roue cassée, mais Jacques me la raccommoiera"... que le cheval... et le reste... il donne cela aux cheminots pour qu'ils soient contents et que les trains marchent tous les jours.

—Quelle idée !

—Tu vas comprendre : on a des vaches, nous, et les petits Parisiens, ils n'en ont pas. Alors on leur envoie du lait. Si les trains ne marchent pas, les petits, là bas, seront privés de lait.

—Tiens ! c'est ma foi vrai.

—Et ils mourront de faim. Je ne veux pas qu'ils aient faim. J'ai me... enfin... je continuerai de trainer mon chariot tout seul.

Le sacrifice était pénible, la petite voix tremblait. Le colosse était attendri.

—Tranquillise-toi, mon petit ami.

—Tu feras ma commission ?

—Oui, mon brave petit homme.

Jacques rentrait à ce moment. Le mécanicien lui exposa l'objet de sa visite nocturne.

Quelques instants plus tard, Leroux, les mains sur les aciers brûlants, bourra, serra, luta.

—Nous sommes parés ! cria-t-il joyeusement en rendant à Jacques les précieux outils.

Il remonta sur sa plateforme ; coupa quelques ficelles et remit un petit paquet au valet de ferme.

—Vous remettez cela près des soutiers du garçonnet qui dort chez vous. Et à son réveil, vous lui direz que j'ai fait sa commission.

A ce moment, les cloches du village voisin égayèrent de leurs carillons la nuit claire et sereine. Gloria in excelsis Deo ! chantaient elles aux échos.

Leroux, la main au levier de manoeuvre se préparait à remettre en marche. Dans une minute, la pression serait suffisante.

Alors, il sentit sur sa poitrine un froissement de papier.

—La lettre, songea-t-il, l'ordre du Syndicat. Par solidarité avec les machinistes de l'Opéra, nous ferons grève... C'est-à-dire nous nous offrirons un congé... en affamant des gosses !... La solidarité, il la comprend mieux que nous ce charmant petit bonhomme, qui consent à se priver de son cheval si désiré pour que d'autres ne manquent pas de lait... J'avais envie de l'embrasser.

Dors en paix, mignon. Le mécanicien Leroux n'a jamais manqué de parole, Je vais la faire ta commission.

Les doigts engourdis par les brûlures déboutonnèrent la veste ; la grosse main saisit l'enveloppe scellée du cachet rouge, et par la porte ouverte du foyer, la jeta dans le brasier. Le papier se tordit, une flamme blanche jaillit au milieu des rougeoyements de la houille, l'ordre de grève n'était plus que cendres.

—Les camarades grogneront, murmura Leroux, mais je saurai m'expliquer, quant à ceux qui ne voudront pas comprendre, j'ai de quoi les faire taire, ajouta-t-il en souriant à ses deux poings. Tout de même, il a fallu la voix de ce

petit gars pour m'apprendre le vrai sens de la fraternité.

Des coups de sifflet rythmés joyeusement répondirent aux carillons de Noël. Au balancement désormais régulier et de plus en plus rapide de ses deux pistons, le train se remit en marche sifflant toujours.

Repris par sa conscience professionnelle, le révolté de la veille, le propagateur des ordres de chambardement, le mécanicien Leroux, décidé à remplir son devoir envers et contre tous, faisait chanter à sa locomotive la joie de son âme, la paix de Noël promise aux hommes de bonne volonté.

Romain LE MONNIER
(La "Croix")

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient les travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant l'avance, une entière satisfaction.
E. A. Gendron, 244 Cascades,
j. n. o.

DR PAUL OSTIGUY

SPECIALISTE
Maladies des YEUX, des OREILLES
du NEZ et de la GORGE
255 rue Sherbrooke Est,
Tel. EST 5684 Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Mouvements des trains
VERS L'EST
9.50 a. m. et 9.48 p. m. tous les jours pour Richmond, Sherbrooke et Portland ; Québec [par le Pont] 9.50 a. m. excepté le dimanche, 9.48 p. m. tous les jours ; 5.44 p. m. excepté le dimanche, pour Richmond, Sherbrooke et Island Pond Québec (par le pont.)

Les trains locaux venant de Montréal arrivent à 1.30 p. m. tous les jours et 6.45 p. m. excepté le dimanche

VERS L'OUEST
5.42 a. m., 5.28 p. m. tous les jours, 7.13 a. m., 10.40 a. m., 2.30 p. m. excepté le dimanche ; 8.00 p. m. le dimanche seulement ; Montréal et les gares intermédiaires.

Raccordements commodes à Montréal avec les trains pour Boston, New York, Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago (par l'International Limited) -- le plus beau train du Canada, aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest Canadien.

On peut se procurer ici même, des billets directs ; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.

Pour billets et autres renseignements, s'adresser à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

MORIN & MORIN

Notaires
et
AGENTS d'ASSURANCES
Syndic autorisé en vertu de la loi des faillites
159 rue Girouard
SAINT-HYACINTHE
René Morin Henri Morin

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit
Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.
E. CAY-CLOVER Co. Inc
125 West 24th Street
New-York, U. S. A.

Pour Soulager Rapidement le Mal de Tête
Une mauvaise digestion cause souvent des maux de tête. Les gaz et les résidus qui en résultent sont absorbés par le sang qui de son côté fatigue les nerfs et occasionne des symptômes douloureux que l'on appelle le Mal de Tête, la Névralgie, le Rhumatisme, etc. De 15 à 30 gouttes de Sirop de la Mère Seigel faciliteront la digestion et vous soulageront.

Si vous Souffrez du RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égalier. En vente partout.

LINIMENT MINARD
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
Yarmouth, N.E. P.Q.

J. S. Beudet
Notaire.
Argent à prêter. — Assurances
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE P. Q.
—6—18

"Le Clairon"
Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska
ABONNEMENT
A St Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année... \$1.50
Ailleurs au Canada... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS Tél. Bell 141
Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES Tél. Main 556

Phaneuf & Poirier
AVOCATS
M.M. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis.
jno

GRAND CHOIX DE Tapis, Prêlarts, Portières et Rideaux
Chez **EUG. L. DESAUTELS**
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

COCAÏNE ET ACAÏNE
COMPARAISONS

COCAÏNE :—La cocaïne produit facilement des désordres généraux et est tenue pour responsable de la gangrène produite dans les tissus injectés. (Fischer)
La cocaïne produit des effets délétères sur les tissus à moins d'être employée en quantité infime. (E. H. Long)
La quantité injectée en une seule fois ne doit pas dépasser 1/2 de grain, déclare E. H. Long, et 1/2 de grain suivant James. 12 gouttes d'une solution à 2% contiennent 1/2 de grain.
CAS FATAUX :—1o Une injection hypodermique de 12 gouttes à 4 o/o de cocaïne (1/2 gr.) produisit la mort en 40 secondes chez une jeune fille de onze ans. (E. H. Long)
2o La mort suivit l'application en badigeonnage à l'extérieur de la gencive de 20 gouttes d'une solution à 5% (1 gr.). (E. H. Long)
CAS GRAVES :—T. H. BURCHARD rapporte un cas où 10 gouttes à 4o/o en injection hypodermique amenèrent l'inconscience et la mort apparente en 4 minutes.
MEYERHAUSEN cite un cas où 8 gouttes à 2 o/o de cocaïne sur la conjonctive de l'oeil d'une fillette de 12 ans produisirent de violents symptômes d'empoisonnement.
STEVENS cite le cas où 4 gouttes à 3 1/2 o/o ont causé chez un homme de violentes convulsions et du délire.
FROST enfin cite le cas où 1 goutte à 1o/o appliquée sur l'oeil d'un enfant de 14 ans produisit un empoisonnement très prononcé.
L'empoisonnement fatal peut se produire à partir de quelques minutes après l'injection jusqu'à 4 ou 5 heures plus tard. Ces derniers cas sont moins dangereux. (Fischer).

Enfin Fischer recommande aussi une grande prudence dans l'emploi des solutions diverses et de tous genres rencontrées sur le marché, solutions souvent contaminées et dangereuses.
ACAÏNE :—Définition : A privatif ; CAÏNE, cocaïne. Ce qui veut dire : PAS DE COCAÏNE.
L'ACAÏNE est un anesthésique local pour injections hypodermiques ne contenant pas de COCAÏNE.
PHOPRIETES :—Ce composé spécial, fruit de cinq années de recherches infatigables, produit une anesthésie locale parfaite, sans danger aucun, sans mortification des tissus, ni douleur post-opératoire.
SECURITE :—D'une sécurité parfaite, l'ACAÏNE peut être injectée à la dose de 10 à 50 gouttes à la fois sans jamais produire de mauvais effets. La dose peut se répéter au bout d'une dizaine de minutes.
PREMIERE EXPERIENCE :—Le premier à se servir de l'ACAÏNE fut l'inventeur lui-même sur lui-même : ce n'était que justice et véritable science. Par une soirée de chaleur torride de juillet, vers les 8 heures, —il y a de cela 12 ans,—l'inventeur s'injecta 50 gouttes d'ACAÏNE dans le maxillaire gauche supérieur. L'insensibilité complète du maxillaire fut produite en quelques minutes et aucun autre effet ne fut constaté.
CONTRASTE :—Quelques mois plus tard un brave ouvrier de St-Hyacinthe fut l'objet d'une rude expérience qui faillit lui coûter la vie et qui confirma peu après la haute valeur de l'ACAÏNE.

L'inventeur de l'ACAÏNE étant absent aux Etats-Unis, le brave homme trouva à faire extraire une dent insensibilisée par une solution de cocaïne. Quatre minutes après l'injection, la dent à extraire était cassée à la gencive (molaire inférieure droite), le client était étendu sans connaissance, l'écumé à la bouche et la figure cyanosée (bleue). Deux médecins et le prêtre furent appelés en grande hâte. Ce n'est qu'après 1 heure d'attente et d'angoisse que la vie du client fut déclarée sauve et le prêtre remercié de son ministère.
Un mois après, la dent de malheur était extraite à l'ACAÏNE sans aucun mauvais résultat et le client retournait de suite à son travail.
Il y a quelque temps le même client subissait la même opération avec l'ACAÏNE pour la dent similaire gauche avec la même satisfaction parfaite.
AUTRE CAS :—Un spécialiste qui avait à opérer une fistule tuberculeuse à la cuisse d'une malade, ne pouvait le faire sous anesthésie générale à cause d'une maladie de cœur qui menaçait les jours de sa cliente. Le praticien opéra sous anesthésie locale à l'ACAÏNE en injectant 120 gouttes de ce liquide. Il ouvrit sur 3 pouces de longueur à la surface de la peau, pénétra en triangle à l'os fémur, opéra durant une demi-heure, sans aucun mauvais résultat et la personne ne s'étant pas sentie opérer.
Le Dr Rolland, de Bordeaux, administra le somnoforme 28,000 fois avant de l'introduire dans le public.

Depuis 12 ans, l'inventeur de l'ACAÏNE a fait au-delà de 125,000 anesthésies locales et il est encore à attendre son premier cas de syncope ou autres mauvais résultats quelconques avec cette invention. Il croit que le temps est venu d'en parler positivement.

Les plus hautes sommités de la science, de la magistrature et des lettres ont eu recours à l'ACAÏNE pour travaux dentaires, tout comme les plus humbles des mortels. Les succès à tousjours été à l'emporte-pièce.

D'autres détails de la plus haute valeur viendront plus tard.

L'ACAÏNE et toutes les autres inventions du Dr J. N. Paul Fournier ne sont en usage, dans le district de St-Hyacinthe, qu'à ses propres bureaux. Toute assertion contraire est fautive et mensongère.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

Residence à Vendre

La jolie résidence de feu Paul Payan
au
Village LaProvidence
Construite en pierre avec toutes les améliorations modernes, garage etc., Terrain 320 de front par 250 de profondeur. Prix \$12,000.
Condition de paiement faciles. Vendra meilleur marché avec moins de terrain.
jno

LE PACIFIQUE CANADIEN **HORAIRE**
FARNHAM ET ST-GUILAUME

263	261	Milles	TABLE 32	262	264
p. m.	a. m.		Eastern Time	a. m.	p. m.
84.10	8 9.05		Dép Montréal, Windsor Stn. (Table 31) (C) (F) Ar	811.30	86 50
85.00	8 9.55		St-Jean (C) (F)	810.40	85.45
85 45	810 30	0.0	Dép Farnham (C) (F) Ar	8 9.45	84.45
5.57	10.42	5.6	Canrobert	9.27	84.27
6.06	10.51	9.6	Papineau	9.19	84.19
6.10	10.55	11.5	Abbotsford	9.14	84.14
6.20	11.05	16.4	St-Pie	9.03	84.03
6.40	11.25	24.7	St-Hyacinthe (C)	8.47	83.47
6.45	11.30	26.4	St-Rosalie Junc	8.41	83.41
6.48	11.33	27.3	St-Rosalie	8.39	83.39
7.00	11.45	33.0	St-Simon	8.25	83.25
7.10	11.55	38.1	St-Hugues	8.13	83.13
7.19	12.04	40.9	Cavignac	8.05	83.05
7.25	12.10	43.1	St-Prime	7.59	82.59
87.35	812.20	46.7	Ar St-Guillaume	Dép 87.50	82.50
p. m.	p. m.			a. m.	p. m.

[s] Tous les jours, dimanche excepté.
[f] Arrêt sur signal.
Pour billets et informations adressez-vous à J. E. Morin
221 rue Laframboise, St-Hyacinthe Qué.

Quilles

Lundi, 11 décembre 1922, a été joué, dans les salles de la Philharmonique, le plus beau concours de la saison entre les deux équipes Manhasset et Ames-Holden.

Voici le score MANHASSET

Table with 2 columns: Name and Score. Includes W. Robinson (510), H. Barré (486), J. Bonette (510), A. Beauregard (423), A. Lord (572), L. Sicotte (541).

AMES HOLDEN

Table with 2 columns: Name and Score. Includes J. Cormier (445), J. Campbell (510), H. Cormier (438), G. E. Blanchard (485), U. Majeur (543), H. Richer (565).

Majorité de la Manhasset 59

13 décembre 1922

MANHASSET

Table with 2 columns: Name and Score. Includes A. Lord (487), L. Sicotte (414), M. Robinson (449), J. Monette (474), H. Barré (465), A. Beauregard (530).

2869

PHILHARMONIQUE

Table with 2 columns: Name and Score. Includes E. Fee (525), H. Morin (422), R. Desautels (499), L. Picard (435), J. Cormier (481), A. Lassonde (504).

Majorité de la Manhasset 48

REVUE MODERNE

EDITION de NOEL

L'édition de Noël de La Revue Moderne nous est arrivée avec la plus jolie toilette que l'on puisse imaginer. Le frontispice représente la Vierge et l'Enfant, un admirable tableau de Boileau, reproduit en couleurs, et d'une façon admirable. Le sommaire est des plus intéressants et sa simple lecture inspirera à tous ceux qui aiment l'art et la littérature, le désir de se procurer le numéro si artistique de La Revue Moderne de Noël.

SOMMAIRE

La Campagne méconnue et incomprise, Madeleine; Critique Littéraire: "L'Appel de la Race", René du Roure; La Vierge Sarrasine, Jules LeMaitre; Les Idées de Madelon (Comte de Noël), Georgine Lemaire; Notes et Echos, Luc Aubry; Les Amoureux à la Crèche, Franz Funck Brentano; Les Potins, Chiffonnette; Conte de Noël, Odille; Livres et Revue, Louise Claude; Les Choses Féminines, Soeur Marthe; La Petite Poste;

ROMANS:

Coeur de Sceptique (au complet), Henri Ardel; "Le Sphinx Blanc" (suite), Guy Chantepleure.

En vente partout à vingt-cinq sous l'exemplaire.

A LOUER

Un joli petit logement de 4 appartements à louer, ménage fait à neuf, très chaud, 1er étage, avec cave. Possession immédiate, \$10.00 par mois. S'adresser à 143 St-Anoine et Ste-Anne.

A Travers le Canada

Le train Continental Limité laissant Montréal (Gare Bonaventure) à 9.00 hrs P. M., tous les jours, même le dimanche, pour Ottawa, North Bay, Cochrane, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, fait le voyage à travers le Canada en un peu plus de quatre jours. Un raccourciement très accommodant est fait tous les jours à Edmonton, excepté le dimanche, pour Prince Rupert.

La plus grande attention a été apportée pour que ceux qui voyagent sur ce train aient tout le confort possible. Les chars dotés de sièges modernes, avec de larges sièges confortables, des compartiments et des salons assurent des nuits reposantes. Le char observatoire est bien pourvu de matières à lire incluant les magazines populaires et une belle librairie de livres dont la lecture fournit de la diversité entre le temps que l'on passe à observer et à se reposer. Le service dans le char à diner est insurpassable.

Pour plus d'informations, pour réserver des places ou obtenir de la littérature descriptive, s'adresser à City Passenger Office, 230 rue St-Jacques, Montréal, ou à tout agent de billets des chemins de fer du Canadien National ou du Grand Tronc.

TERRE ET ROULANT A VENDRE

Terre et roulant de ferme à vendre. Le tout en parfait ordre, dans le huitième rang de St-Théodore d'Acton. Conditions faciles et prise de possession immédiate. S'adresser à J. O. Beauregard, avocat, St-Hyacinthe.

LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de Alphonse Lussier, journalier, de Saint-Hyacinthe, cédant autorisé. Avis public est par les présentes donné que MERCREDI, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, 1923, à ONZE heures A. M., sera vendu par encan public, aux bureaux de Morin & Morin, No. 159 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, l'immeuble suivant, savoir: Un emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe, de la contenance de cinquante pieds de front sur soixante-treize pieds de profondeur plus ou moins, sur la rue Saint-Michel et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Saint-Hyacinthe comme étant partie du lot numéro deux cent treize (Ptie No 213) renfermé dans les bornes suivantes: en front par la rue Saint-Michel, en profondeur par le lot No. 210, d'un côté au sud-est par le lot No 214 et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu du dit lot No 213, avec les bâtisses y érigées.

Les titres et certificats peuvent être examinés au bureau du soussigné en aucun temps.

Cette vente est faite conformément à l'article 30 paragraphe 3-D de la Loi de faillite 9-10 George V, chapitre 36 et à les mêmes effets que la vente par le shérif.

Pour autres informations et conditions de vente s'adresser au syndic soussigné. Le syndic autorisé, HENRI MORIN.

Bureaux de Morin & Morin, 159 rue Girouard Saint-Hyacinthe, Québec St-Hyacinthe, 28 novembre 1922. 5265-48-2

BANKRUPTCY ACT

In the matter of Alphonse Lussier, laborer of Saint-Hyacinthe, authorized assignor.

Public notice is hereby given that on WEDNESDAY, the TENTH day of JA-

NUARY next, 1923 at ELEVEN o'clock, A. M. there will be sold by public auction at the office of Morin & Morin, No 159 Girouard street, Saint-Hyacinthe, the following immovable, namely:

An emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe, contenant cinquante feet in front by seventy-three feet in depth, more or less, on Saint-Michel street, and known and designated on the official plan and book of reference of the city of Saint-Hyacinthe as being part of the lot number two hundred and thirteen (Pt. No. 213) contained within the following boundaries: in front by Saint-Michel street, in depth by the lot No. 210, on one side to the southeast by the lot No. 214 and on the other side to the north west by the residue of the said lot No. 213—with the buildings thereon erected.

The titles and certificates may be inspected at the office of the undersigned at any time.

This sale is made pursuant to article 20, paragraphe 3-B of the Bankruptcy Act, 9-10 George V, Chapter 36, and has the same effects as a sheriff's sale.

For further particulars and conditions of sale, apply to the undersigned trustee. HENRI MORIN, Authorized Trustee.

Offices of Morin & Morin, 159 Girouard street, Saint-Hyacinthe, Que Saint-Hyacinthe, November 28th, 1922. 5266-48-2

LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de l'actif de Amédée Chabot, cultivateur de Saint-Damase, cédant autorisé.

Avis public est par les présentes donné que, LUNDI, le HUITIEME jour de JANVIER mil neuf cent vingt-trois, à DIX heures de l'avant-midi, sera vendu par encan public, sur les lieux mêmes, l'immeuble ci-après désigné, savoir:

Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Damase, dans le rang Corbin, de la contenance de cent trente-quatre arpents et demi, en superficie, le tout plus ou moins, avec maison et autres bâtisses y érigées, connu et désigné sous les numéros cent quarante-neuf et cent cinquante (Nos 149 et 150) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Damase.

Ainsi que tous les animaux, instruments aratoires et en général tout le roulant.

Les titres et certificats peuvent être examinés au bureau du soussigné en aucun temps.

Cette vente est faite conformément à l'article 20, paragraphe 3-B de la Loi de faillite 9-10 George V, chapitre 36 et à les mêmes effets que la vente par le shérif.

Pour autres informations et conditions de vente s'adresser au syndic soussigné. Le syndic autorisé, HENRI MORIN.

Bureaux de Morin & Morin, 159 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, Québec Saint-Hyacinthe, 28 novembre 1922. 5267-48-2

BANKRUPTCY ACT

In the matter of the estate of Amédée Chabot, farmer, of Saint-Damase, Authorized assignor.

Public notice is hereby given that on MONDAY, the EIGHTH day of JANUARY one thousand nine hundred and twenty three, at TEN o'clock in the forenoon, there will be sold by public auction on the premises the hereunder described immovable, namely:

A piece of land situate in the parish of Saint-Damase, in Corbin range, containing one hundred and thirty four arpents and a half in superficies, the whole more or less, with the house and other buildings thereon erected, known and designated under the numbers one hundred and forty nine and one hundred and fifty Nos. 149 and 150) of the official plan and book of reference of the parish of Saint-Damase.

Together with the live stock, farm implements and generally all rolling stock.

The titles and certificates may be inspected at the office of the undersigned at any time.

This sale is made pursuant to article 20, paragraphe 3-B of the Bankruptcy Act 9-10 George V, Chapter 36, and has the same effects as a sheriff's sale.

For further particulars and conditions of sale, apply to the authorized trustee: HENRI MORIN, Authorized Trustee.

Offices of Morin & Morin, 159 Girouard street, Saint-Hyacinthe, Quebec. Saint-Hyacinthe, November 28th, 1922. 5268-48-2

THEATRE CORONA

VENDREDI ET SAMEDI, 22 ET 23 DECEMBRE

JOHNNY WALKER EXTRA! EXTRA!

C'est cette grande vue que nous devons avoir vendredi et samedi derniers et qui n'est pas venue. Elle vous procurera un spectacle de première valeur. Voyez-là, et vous serez satisfaits.

Une GAZETTE illustrée de FOX, une COMEDIE, et le Sième épisode de la Série:

STANLEY EN AFRIQUE

Ce Programme ne sera donné EN ENTIER que Vendredi Soir et Samedi en MATINEE.

SAMEDI SOIR, 23 DECEMBRE

BOXE! BOXE! BOXE! Et aussi des Vues Animées

(VOIR LES AFFICHES)

DIMANCHE, 24 DECEMBRE

CONWAY TEARLE dans L'ARBITRE

L'histoire de cette production, sans être des plus dramatiques, excitera votre intérêt au plus haut point, et vous verrez un des plus beaux drames d'amour qui soient.

Une GAZETTE de PATHE, une COMEDIE, et le 9ème épisode de la Série

L'AIGLE BLANC

SPECIAL! SPECIAL! SPECIAL! VOYEZ TOUS

HARROLD LLOYD

LE CÉLÈBRE LUKE

DANS

SORS ET PASSE DESSOUS VENEZ RIRE A VOTRE GOUT

LUNDI ET MARDI, 25 ET 26 DECEMBRE

LES MORTS ne RACONTENT RIEN SPÉCIAL EN 7 ROULEAUX.

Voir les pancartes.

Matinée Lundi à 2.00 Hrs P.M.

ENCOURAGEONS LES NOTRES. INCONTESTABLEMENT LE REINE DES BIERES. MOUSSEUSE NUTRITIVE STIMULANTE. DEMANDEZ-LA PARTOUT. Le Porter Champlain. EST RECONNU. COMME LE MEILLEUR RECONSTITUANT. LA BRASSERIE CHAMPLAIN LIMITEE. QUEBEC. Includes image of a beer bottle.

Southern Canada Power Company Limited. NEUVIEME RAPPORT ANNUEL. Année terminée le 30 Septembre 1922. W. C. Hawkins... Président. Jas. B. Woodyatt... Vice-président et gérant général. Directeurs: W. K. Baldwin, M. P., A. J. Nesbitt, James Davidson, Georges Parent, C.R., M.P., J. S. Gillies, Chas. E. Read, W. C. Hawkins, J. M. Robertson, W. H. Miner, Harry Sifton, Lieut.-Col. J. R. Moodie, Jas. B. Woodyatt, L. C. Haskell, Secrétaire-trésorier.

Bilan Consolidé des Opérations. Pour années terminées le 30 septembre. Après élimination des frais des dépenses internes. Table with columns for 1920, 1921, 1922. Rows include Revenus nets, Pouvoir acheté, Opération, Taxes, Maintien, Surplus pour l'année, Surplus rapporté, Dividendes privilégiés payés, Transporté à la réserve pour dépréciation, Surplus reporté.

UNE COMPAGNIE DONT LES PROPRIETAIRES SONT LES CLIENTS. En octobre 1922, la compagnie a ouvert une campagne de 10 jours pour vendre 2,000 actions de son stock privilégié à ses clients. La campagne fut close au bout de 4 jours et l'émission plus que souscrite. 2,388 actions furent vendues à plus de 390 de ses clients.

TERRE A VENDRE. Une terre de 156 arpents, bâtie, avec sucrerie de 3000 vaisseaux possibles, dans le quatrième rang de St-Charles. Pour prix et conditions, s'adresser à Napoléon Guilbert, St-Charles, ou à T. Bouchard, au bureau du Clairon.

NOTES LOCALES

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTEMES

Déc 12— Marie, Claire, Mignonne, fille de Ida Lapalme et de Anna Dufresne. Parrain et marraine, Aimé Lapalme et Irene Lapalme.

" 14— Joseph, Arsène, Ovila, Gabriel, fils de Arsène Deslandes et de Robertine Poitras. Parrain et marraine, Ovila Riendeau et Berthe Poitras.

" 15— Joseph, Paul, Maurice, fils de Arthur Allard et de Laura Gaboury. Parrain et marraine, Joseph-Arthur Séguin et Joséphine Bédard.

" 17— Joseph, Laurent, René, fils de Jean-Thomas Blanchard et de Imelda Laplante. Parrain et marraine, Henri Blanchard, père, et Lydia Fournier.

SEPULTURES

Déc 13— Wellie Houle, fils de feu Hormidas Houle et de Marie-Louise Patenaude, 22 ans.

" 17— Dorila Benoit, fille de Emile Benoit et de Louis Paradis, 7 mois.

Paroisse Notre-Dame

BAPTEMES

Déc 13— Marie, Réjeanne, Alphonine, fille de Mastai Laplante et de Elodie Lambert. Parrain et marraine, Ovila Laplante et Alphonine Brodeur.

" 17— Marie, Jeanne, Thérèse, fille de Gilbert Hébert et de Angéline Hébert. Parrain et marraine, Thomas Hébert et Clarinda Armstrong.

" 17— Joseph, Réginald, Noël, fils de Ovila Chartier et de Délina Lacroix. Parrain et marraine, Raoul Chartier et Simonne Lamotte.

SEPULTURE

Déc 18— Thérèse Lemieux, fille de Valmore Lemieux et de Diane Boucher, 7 mois.

Le Phoenix

Le Phoenix est un appareil contre le feu dont M. Charles Levêque, du village St-Joseph, est le propriétaire et l'inventeur.

Cet appareil n'est pas destiné à éteindre le feu, comme le fait un extincteur, mais il est un avertisseur qui signale un incendie. Il est appelé à rendre de grands services, et nul doute que l'on ne sera pas lent à l'adopter un peu partout. Cet appareil est pourtant bien simple, puisqu'il consiste en une simple clochette raccordée à un courant électrique au moyen d'un petit fil métallique très tenu qui, lorsqu'il est brûlé ou cassé, fait sonner la clochette. D'ordinaire, lorsqu'une chose est mue par l'électricité et que le fil qui lui communique la force motrice électrique est brûlé ou cassé, cette chose est mise dans l'impossibilité de fonctionner. Dans le cas de l'appareil Phoenix, c'est tout le contraire qui se produit : tant que le petit fil,

qui est très sensible à la chaleur et au moindre choc, n'est pas fondu ou brûlé, ou cassé, la clochette ne sonne pas, et c'est ce que cette Invention offre d'étrange.

Cet appareil, destiné d'abord à avertir d'un incendie, peut tout aussi bien être adapté à un coffre-fort, à une porte ou à un chassis et être une protection contre les voleurs.

Le public est invité à aller voir cet appareil au restaurant Barbeau, No 75 rue St-Simon, où l'on a donné des démonstrations. On y verra en même temps fonctionner un autre appareil dont l'usage sera certainement bientôt très répandu, un heater électrique pour chauffage, dont M. Ch. Levêque est aussi l'inventeur.

Habile Tireur

M. Jules R. Payan, que toute notre population connaît très bien, est un habile tireur. Il l'a démontré déjà, il l'a démontré encore samedi dernier, à Montréal, lors du concours de tir hebdomadaire du Grand Trunk Riverside Gun Club en obtenant le meilleur score, 47 sur un maximum de 50. A ce concours, il y avait 24 concurrents, et les conditions atmosphériques étaient bien peu favorables, un vent qui soufflait du nord ouest nuisant beaucoup aux tireurs.

Exposition Avicole

On annonce une grande exposition avicole, à St-Hyacinthe, pour les 26, 27 et 28 janvier prochain. Elle aura lieu dans la bâtisse du manège militaire.

L'an dernier, une exposition de ce genre avait eu lieu ici, et avait obtenu un très beau succès. On attend un résultat encore supérieur, cette année. Il est certain qu'un plus grand nombre d'exposants y prendront part et que l'on pourra aussi accorder un plus grand nombre de prix que l'an dernier.

La nouvelle d'une exposition avicole à St-Hyacinthe ne devrait pas manquer d'intéresser tous les éleveurs de volailles et devrait les inviter à s'organiser pour y avoir tous quelques-uns de leurs plus beaux spécimens. Les entrées, qui seront closes le 20 janvier, sont gratuites pour les membres de l'Association Avicole de St-Hyacinthe, et ne coûtent que \$1.00 à ceux qui n'en sont pas membres.

Nous ne doutons pas que le public se fera aussi un plaisir de visiter cette exposition qui sera particulièrement intéressante ; mais, nous en reparlerons.

L'Infatigable

Ainsi que nous l'avions annoncé, notre club de raquetteurs L'Infatigable a fait, dimanche dernier, l'ouverture officielle de sa 15ème saison, en assistant, dans l'avant-midi, à la messe à l'église paroissiale de St-Joseph d'Yamaska, et en rendant visite, dans l'après-midi, aux membres honoraires du Club. Dans l'avant-midi, après la messe, les membres de L'Infatigable ont aussi été reçus par le maire de St-Joseph et M. H. Gosselin, boucher.

Ce soir, L'Infatigable fera sa deuxième sortie pour participer à la guignolée de la Cathédrale. Mercredi prochain, il participera à la guignolée de la paroisse Notre-Dame. Ce sera sa troisième sortie. Comme on le voit, L'Infatigable inaugure sa saison en s'occupant d'œuvres de charité, ce qui est tout à l'honneur de ses membres. Nous

souhaitons que les quêtes qu'ils feront seront fructueuses et feront grand bien aux familles pauvres.

Feu de Cheminée

Mercredi soir, vers les onze heures, nos pompiers ont reçu un appel pour un feu de cheminée qui leur a donné de grandes inquiétudes à cause du grand vent qu'il faisait et qui projetait à une assez grande distance les étincelles qui sortaient en grande abondance de la cheminée. Le feu se trouvait dans une cheminée d'une propriété de M. Rémi Gervais, coin des rues Ste-Anne et St-Antoine. Heureusement, grâce à un travail bien conduit, on a empêché le feu de se propager aux propriétés avoisinantes.

Nos Calendriers

Cette année, comme cela se fait depuis déjà quelques années, en s'adressant au Clairon, l'on peut se procurer un calendrier "aux idées pratiques". A part les bonnes suggestions que donne le calendrier, il a aussi des chiffres suffisamment gros pour être vus sans misère, et les jours maigres, les jours de jeûne et de fêtes d'obligations de l'année y sont indiqués, de même que les jours de fêtes légales. On tient à avoir un tel calendrier dans toutes les familles. On a commencé à en faire la distribution. Mais, comme le nombre en est limité, il est bien entendu qu'on n'en donne pas aux enfants.

Personnel

M. et Mme Louis Lussier, de cette ville, sont allés passer quelques jours à Québec, chez leur fille, Mme Jean-Paul Bolduc. A l'occasion de leur passage à Québec, ils ont eu, dimanche dernier, l'honneur d'être parrain et marraine d'un enfant de leur fille, qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Jean, Louis, M. et Mme Lussier sont revenus à St-Hyacinthe dès lundi.

L'affaire Blanchette

Louis-Joseph Blanchette, qui est concerné dans l'affaire de la Crémèrie de l'Economie et qui, mardi de la semaine dernière, était arrêté à Sherbrooke sur une accusation de perjure portée contre lui par le notaire Horace St-Germain, syndic autorisé, qui l'accuse d'avoir déclaré faussement, alors qu'il était interrogé sous serment dans l'affaire de la faillite de la Crémèrie, qu'il n'était jamais intervenu entre lui et M. Joseph Dauphinais, à l'occasion de la vente de la propriété de ce dernier à la Crémèrie, un marché sous seing privé signé par eux, et portant la signature de Mlle G. Blanchette, a comparu devant le magistrat Marin, mardi de cette semaine, afin d'être admis à caution.

On sait que le dit Blanchette, lors de son arrestation, n'ayant pas pu trouver de caution, avait été écondu à la prison commune de St-Hyacinthe.

Lors de sa comparution, mardi, Blanchette était représenté par Mtre Sénécal, de Montréal, cependant, que Mtres Lussier et Fontaine agissaient pour le syndic, le notaire Horace St-Germain. L'accusé a été remis en liberté, en attendant son procès, sous un cautionnement de \$ 3,000.00.

L'honorable Délage à St-Hyacinthe

On sait qu'il y a quelques années, un certain nombre de contribuables de la paroisse Notre-Dame de St-Hyacinthe ont été annexés à la municipalité du village de La Providence pour fins scolaires. Ces contribuables veulent aujourd'hui retourner à la municipalité de Notre-Dame, de St-Hyacinthe, parce ce que, disent-ils, les taxes qu'ils ont à payer à La Providence sont beaucoup plus élevées que celles qu'ils auraient à payer s'ils construisaient une école pour leurs enfants qui ont une trop longue distance à parcourir pour fréquenter l'école. Ils allèguent qu'ils ont les moyens de se construire une école, et que c'est d'ailleurs la presque totalité de ces contribuables qui le veut.

Les intéressés, du côté de La Providence, ne chantent pas la même chanson, eux qui ont décidé de construire une académie ou école de première classe, parce que leur école actuelle est trop petite pour le nombre des enfants qui la fréquentent. Et, ils calculent avec raison que le départ de 27 des principaux propriétaires diminuerait trop considérablement leurs recettes et ferait tomber leur projet à l'eau.

C'était pour entendre cette cause que l'honorable Cyrille F. Délage surintendant de l'Instruction Publique, était de passage à St-Hyacinthe, mercredi de cette semaine. L'honorable Délage s'en est retourné à Québec dès samedi soir, après avoir pris la chose en délibéré.

Nouvelle Société

M. A. I. Régner, d'Iberville, vient d'acheter la part d'intérêts de M. Michon, au magasin Au Bon Marché, et devient le nouvel associé de M. J. Wilfrid Leduc.



Vue partielle d'une salle d'opération du Forsyth, de Boston, une des meilleures cliniques dentaires d'Amérique où le Dr BEDARD est allé apprendre au contact de vrais savants, la manière de produire l'anesthésie complète en quelques instants.

Supposez pour une minute que l'on puisse enlever de votre bouche une dent malade, puis la traiter, l'obturer, et la remettre en place, le tout terminé. Alors vous ne craindriez pas et pour cause.

Bien, avec notre nouvelle préparation, vous avez exactement cette sensation tout le côté de votre bouche est anesthésié complètement. PAS SEULEMENT UNE, MAIS PLUSIEURS DENTS A LA FOIS.

Nous sommes tellement assurés du succès que nous donnons cette offre exceptionnelle au public.

NOUS GARANTISSONS TOUTES LES OPERATIONS DENTAIRES SANS DOULEUR SINON NOUS NE CHARGEONS PAS UN SOU. C'est vous qui êtes les juges

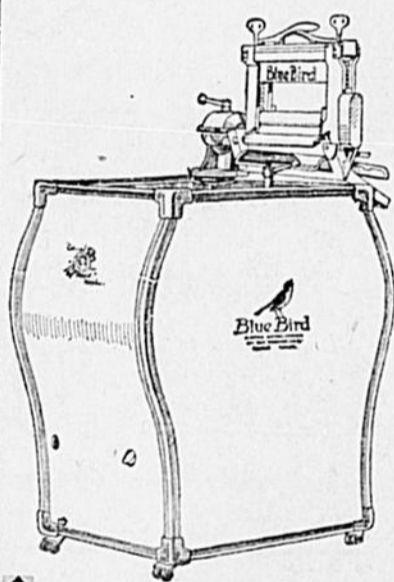
Nos deux Spécialités :

Dentiers en caoutchouc pur anglais et Ouvrages en Or pur faits à la main

ne peuvent être égalés pour le même prix et donnent à votre bouche, un cachet d'élégance.

Faites-vous des étrennes utiles en mettant votre bouche en bon ordre et rappelez vous notre garantie

SANS DOULEUR
Dr A. Bedard
190 RUE GIROUARD, ST-HYACINTHE



LA MACHINE A LAVER ELECTRIQUE "BLUE BIRD"

Devenez Membre de notre Club Blue Bird

Nous avons acheté tout un char de ces machines à laver électriques et nous voulons les vendre aux 50 membres dont se composera notre CLUB "BLUE BIRD", et voici comment : chaque membre pourra acheter une Blue Bird à termes faciles, soit : 9.50 comptant et 12 versements mensuels de 14.00 chacun ; de plus, il aura droit à 54 COUPONS DE TIRAGE, et si la chance le favorise, c'est à dire, s'il gagne une Blue Bird au tirage, tout l'argent déposé lui sera remis. Les acheteurs au comptant bénéficieront d'un rabais spécial, tout en ayant droit au nombre réglementaire de coupons de tirage.

La machine à laver électrique 'BLUE BIRD' Est une véritable acquisition pour chaque foyer

La machine à laver Blue Bird est d'une grande simplicité d'opération et d'une apparence sans égale ; elle blanchit le linge par le principe oscillatoire et l'assèche à l'aide de son essoreuse pivotant dans les deux directions ; la cuve est en cuivre étamé ; le moteur, très puissant, est fabriqué par la "Canadian Westinghouse". Une machine à laver de fabrication canadienne.

PRIX COMPTANT **160.00**

M. A. L. AUGER, Chez **A. BLONDIN & Cie**

115 Rue Cascades St-Hyacinthe

Abonnez-vous et Annoncez dans **LE CLAIRON**